***Balak***

***Transformation du mal***

*(Discours du Rabbi, Likouteï Si’hot, tome 28, page 273)*

Se basant sur un verset de Michlé(1), «que le nom des impies se putréfie», nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, enseignent(2) qu’il est interdit de donner à son fils le nom d’un impie, afin de ne pas l’immortaliser. Ceci conduit à s’interroger sur le nom de la Parchat Balak, qui est bien celui d’un impie(3).

Certes, la Parchat Kora’h porte aussi le nom d’un impie, mais l’on ne peut cependant pas comparer l’un et l’autre, car Kora’h est l’un des enfants d’Israël, dont les fils parvinrent ensuite à la Techouva(4), ainsi qu’il est écrit : «les fils de Kora’h ne moururent pas»(5). Au final, Kora’h lui-même fit Techouva(6).

Balak, à l’inverse, fut un impie qui n’appartenait pas au peuple d’Israël, bien un ennemi d’Israël et même «le plus grand de tous les ennemis», selon l’expression du Midrash(7). Comment une Paracha entière de la Torah peut-elle porter le nom d’un tel homme ?

Balak symbolise, en effet, la séparation la coupure, par rapport au domaine de la sainteté. C’est pour cette raison que le nom *Balak* est de la même étymologie que *Bolka*(8), terme qui signifie «coupure», «mort»(9). Mais, par ailleurs, le Chneï Lou’hot Ha Berit(10) explique que Balak était un homme très avisé, bien plus que Bilaam(11). Et, il connaissait parfaitement la généalogie des rois d’Israël : «la royauté de la maison de David et du Machia’h et il savait que ce grand homme descendrait de lui».

Effectivement, on sait que Ruth, la Moabite, qui était l’ancêtre du roi David, lui-même ancêtre du Machia’h, était une descendante de Balak(12).

Il en résulte que Balak symbolise une catégorie particulière de Lumière du domaine de la sainteté, celle qui est obtenue par la transformation du mal en bien, de l’amertume en douceur(13). Dans un premier temps, Balak représentait le contraire du domaine de la sainteté, duquel il était séparé et coupé. Puis, au final, il fut à l’origine de la sainteté la plus haute, celle du roi David et de notre juste Machia’h.

On sait, en effet, que le service de D.ieu reçoit deux formes, la bonne action, d’une part, la transformation du mal en bien, d’autre part. L’étude de la Torah et la pratique des Mitsvot sont des bonnes actions, sous leur forme la plus pure. En revanche, quand un Juif lutte avec le mal, au point de le transformer en bien, il adopte alors la seconde forme du service de D.ieu, qui Lui procure un immense plaisir(14).

De même, le service de D.ieu de la Techouva transforme les fautes intentionnellement commises en bienfaits et il confère à l’homme qui emprunte cette voie une immense élévation, que les Tsaddikim parfaits ne peuvent pas obtenir(15).

La Tradition d’Israël fait allusion à cette dernière forme du service de D.ieu quand elle donne à une Paracha le nom de Balak. En effet, le Balak de la Torah n’est pas un impie. Il a d’ores et déjà été transformé et affiné, au point d’être l’ancêtre de la royauté de David et de celle du Machia’h. Balak illustre ici la transformation du mal en bien, permettant d’atteindre la forme positive la plus haute(16).

On peut trouver ici un enseignement s’adressant à chaque Juif. Parfois, lorsque l’on établit un bilan moral de sa situation personnelle, on peut arriver à la conclusion que l’on a eu un comportement qui ne sied pas à celui qui est : «le fils unique du Saint béni soit-Il»(17), au point d’en être triste et désespéré.

C’est précisément pour répondre à cela que la Torah affirme la possibilité de surmonter le mal, bien plus de le transformer en bien, au point de l’intégrer au domaine de la sainteté, sous sa forme la plus haute.

De même, quand on observe un Juif qui, en apparence, est séparé, détaché du Saint béni soit-Il, ce qu’à D.ieu ne plaise, on doit savoir que le mal qu’il affiche peut être transformé en bien, qu’il est possible de révéler la parcelle du Machia’h qu’il porte en lui et, de cette façon, de hâter la venue de notre juste Machia’h, lors de la délivrance véritable et complète.

**Notes**

(1) 10, 7. On verra aussi, à ce propos, le traité Yoma 38b.

(2) Dans le traité Yoma 38b.

(3) Et, quelle plus grande immortalisation que le nom d’une Paracha de la Torah ?

(4) Après avoir suivi leur père, dans un premier temps.

(5) Bamidbar 24, 11. Rachi explique : «Un endroit leur fut aménagé dans le Guéhenom et ils parvinrent à la Techouva».

(6) Et, peut-être même est-il possible de dire qu’il avait une bonne intention, comme cela est expliqué part ailleurs.

(7) Tan’houma, Parchat Balak, au chapitre 2 et Bamidbar Rabba, chapitre 20, au paragraphe 2, selon la version du Radal.

(8) Ce mot apparaît dans le verset Ichaya 24, 1.

(9) Comme l’expliquent les discours ‘hassidiques du Tséma’h Tsédek, dans le Or Ha Torah, Bamidbar, à la page 900.

(10) Bamidbar, à partir de la page 363b, qui est cité à la même référence du Or Ha Torah, à la page 902.

(11) Qui, pourtant, «percevait la Conscience Supérieure».

(12) Et, cette connaissance était nécessairement inspirée, puisqu’il s’agissait encore, à l’époque, d’un événement du futur.

(13) En effet, un «ennemi d’Israël» se trouve être l’ancêtre du Machia’h !

(14) Car l’obscurité transformée en lumière devient une lumière beaucoup plus intense que celle qui a, d’emblée, été créée comme telle.

(15) Yalkout Chimeoni Béréchit, chapitre 2, au paragraphe 20. Ainsi, disent nos Sages, dont la mémoire est une bénédiction, «le niveau atteint par ceux qui parviennent à la Techouva est inaccessible aux Tsaddikim parfaits».

(16) Selon cette interprétation, il est hautement souhaitable qu’une Paracha de la Torah porte son nom.

(17) Selon l’expression du Baal Chem Tov, s’appliquant à chaque Juif.

\* \* \*

***Dirigeant d’une nation***

*(Discours du Rabbi, Likouteï Si’hot, tome 8, page 148)*

La Parchat Balak est introduite par : «Balak, fils de Tsipor, vit tout ce qu’Israël avait fait à l’Emori», le peuple qu’il avait défait. Dès lors, «Moav eut peur». Rachi précise le sens du discours tenu par Balak : «Ces deux rois(1) en lesquels nous avions confiance(2) n’ont pas pu leur résister. A fortiori en sera-t-il ainsi pour nous». Balak eut très peur et il en fit part à tout son peuple : «de ce fait, Moav a eu peur».

On peut se poser, à ce propos, la question suivante : pourquoi Balak devait-il faire état de sa peur et de toutes ses craintes devant l’ensemble de son peuple, qui, en tout état de cause, ne pouvait rien faire pour remédier à la situation(3) ? Quel était le sens de cette annonce publique, qui ne faisait que semer la terreur(4) ?

L’explication est donc la suivante. Cet épisode est une référence, précisant la différence qui existe entre un dirigeant d’Israël, d’une part et celui des autres nations, d’autre part. En effet, lorsque : «Balak, fils de Tsipor, vit tout ce qu’Israël avait fait à l’Emori», il en fut retourné, au point de ne pouvoir cesser d’en parler(5). Ainsi, disent nos Sages(6), dont la mémoire est une bénédiction, «les impies sont dominés par leur cœur» et ils sont incapables de se maîtriser. Leurs sentiments l’emportent sur l’intellect(7). En l’occurrence, Balak ne se contrôlait plus. Il fit donc part à tous de ses craintes et de sa peur.

Ce qui vient d’être exposé nous permettra de préciser la différence qui existe entre Balak et Moché, notre maître, si l’on peut se permettre une telle comparaison. Balak déclara, d’emblée, qu’il avait peur et il effraya tout son peuple, de cette façon, ainsi qu’il est dit : «de ce fait, Moav a eu peur»(8).

Moché, en revanche, adopta l’attitude inverse. Quand il craignait Og, roi de Bachan, «car peut-être celui-ci sera-t-il protégé par le mérite d’Avraham»(9), il n’en parla à personne et, bien plus, on ne vit rien sur son visage. Sa peur était indiscernable. De même, la Guemara dit(10) que la crainte de notre père Avraham était : «uniquement en son cœur»(11).

Il en fut de même également pour mon beau-père et maître, le Rabbi, dont la fête de la libération(12) est célébrée à proximité du Chabbat en lequel est lue cette Paracha(13). Il est, en effet, le chef de cette génération, le Moché de cette époque.

Quand il fut arrêté, dans ce pays-là, en 5687(14), comme on le sait, une sentence extrêmement grave fut prononcée à son encontre(15). Puis, après sa libération, le 12 Tamouz, il écrivit ceci, dans une lettre : «Avant 5687, j’ai eu très peur». On ne voit cependant pas qu’il ait fait état de cette crainte, pas même en allusion, devant ses ‘Hassidim et le peuple juif. Bien au contraire, malgré sa situation difficile, il renforça la propagation du Judaïsme, dans toute la mesure de ses moyens.

Etant incarcéré et ayant pleinement conscience du grand danger qu’il encourait pour avoir diffusé les valeurs du Judaïsme, il avait pris la décision de ne pas se décourager. Il écrivit(16) : «Je n’ai pas le droit d’avoir des pensées pouvant inspirer le découragement». Avec beaucoup de courage et de détermination, il poursuivit son œuvre sacrée pour le peuple d’Israël. C’est de cette façon qu’il obtint la victoire et la libération du 12 Tamouz.

Il en découle un enseignement pour chacun. Un Juif doit placer sa confiance en D.ieu, y compris quand il se trouve dans une situation qui lui inspire la peur. Il sait alors imiter Moché, notre maître et les chefs d’Israël, maîtriser sa crainte et ne pas effrayer les autres. Il s’en remet au Tout Puissant et il est persuadé que tout ira bien.

En pareil cas, il est effectivement nécessaire de raffermir son service de D.ieu(17). C’est de cette façon que l’on obtiendra une issue positive, la délivrance véritable et complète, par notre juste Machia’h, très bientôt et de nos jours.

**Notes**

(1) Si’hon, le roi d’Emor et Og, le roi de Bachan.

(2) Pour protéger le peuple de Moav.

(3) Et, la discrétion n’est-elle pas précisément la qualité des rois ?

(4) Ce qui, de fait, rendait la victoire d’Israël encore plus aisée, soit le contraire de l’objectif à atteindre.

(5) Y compris à son peuple.

(6) Dans le Midrash Béréchit Rabba, chapitre 34, au paragraphe 10.

(7) Ils agissent en fonction de leurs désirs et de leurs pulsions, sans faire intervenir le moindre raisonnement construit.

(8) C’est l’exemple d’une attitude qui n’est pas réfléchie.

(9) Dont il était un descendant, comme le précise Rachi, dans son commentaire du verset ‘Houkat 21, 34.

(10) Dans le traité Nidda 61a.

(11) De sorte qu’il n’effraya personne, à la différence de Balak qui suscita la panique pour tout son peuple.

(12) Des prisons soviétiques, dans lesquelles il avait été incarcéré pour avoir diffusé les valeurs juives dans : «ce pays-là».

(13) Les 12 et 13 Tamouz.

(14) 1927.

(15) La peine capitale.

(16) Dans la «Note sur l’emprisonnement», figurant dans le Likouteï Dibbourim, tome 4, à la page 624a.

(17) En ne tenant aucun compte des difficultés.

\* \* \*